

Formation Consultant IRN aDRI

Présentation

Cette formation certifiante prépare les consultants à l'évaluation et à la labellisation de la résilience numérique des organisations via l'Indice de Résilience Numérique (IRN) porté par l'aDRI.

Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur : gouvernance aDRI/IRN, cadre réglementaire (NIS2, DORA, RGPD), analyse des fonctions critiques et des actifs numériques, maîtrise du référentiel IRN (piliers et critères), compréhension de l'algorithme de scoring et de la lecture des rapports, ainsi que le processus complet de labellisation et d'audit de contrôle. Un volet spécifique est consacré aux obligations déontologiques, à la prévention des conflits d'intérêts et aux responsabilités professionnelles du consultant agréé.

Durée : 14,00 heures (2 jours)

Tarif INTRA : Nous consulter

Objectifs de la formation

- Comprendre le cadre conceptuel et institutionnel de la résilience numérique (aDRI, IRN, cadre juridique)
- Identifier les fonctions critiques et actifs numériques d'une entreprise
- Maîtriser la structure et la logique d'évaluation du Référentiel IRN.
- Comprendre et restituer le scoring IRN à un dirigeant
- Produire les livrables et suivre la procédure de labellisation.
- Respecter la déontologie du Consultant IRN

Prérequis

- Une culture professionnelle en lien avec le conseil aux entreprises, la transformation numérique ou la gestion des risques est recommandée.
- Expérience d'audit ou de conduite d'entretien de collecte de besoin

Public



Collaborateurs impliqués dans le conseil, la gestion des risques, la conformité ou la transformation numérique, amenés à contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de la résilience numérique de leur organisation.

Programme de la formation

MODULE 1 : Présentation de l'aDRI, de l'IRN et enjeux de résilience numérique

Gouvernance aDRI

- Statuts et structure juridique de l'aDRI
- Organes de gouvernance : Conseil d'Administration, Membres Fondateurs
- Rôle et obligations des Organismes Accrédités
- Chaîne de valeur complète : aDRI → Accrédités → Conseils Agrées à Consultants → Bénéficiaires

L'IRN : objet et périmètre

- Définition de l'Indice de Résilience Numérique
- Champ d'application : types d'organisations éligibles à la labellisation
- Articulation Open Assessment (Creative Commons) / Scoring (propriétaire) / Labellisation
- La distinction cotation vs notation : implications pratiques pour le consultant

Contexte réglementaire

- Directive NIS2 : obligations de cybersécurité et résilience des entités essentielles et importantes
- Règlement DORA : exigences pour le secteur financier
- RGPD : articulation avec la résilience des données
- Positionnement de l'IRN par rapport aux standards existants (ISO 27001, SOC 2...)

Propriété intellectuelle

- Licence Creative Commons BY-NC-ND : droits et interdictions
- Licence d'exploitation de l'algorithme de scoring : conditions d'accès
- Obligations de référencement de l'aDRI dans les communications
- Marques 'IRN' et 'DRI' : conditions d'usage

Valeur et positionnement du Label

- Bénéfices pour les entreprises labellisées (directs : connaissance et maîtrise de ses dépendances, et indirects : crédibilité, différenciation, conformité)
- Arguments commerciaux et pédagogiques à destination des dirigeants
- Cas réel anonymisé : entreprise avant/après labellisation

MODULE 2 : Principes d'assessment : fonctions critiques et actifs numériques

Fonctions critiques

- Définition et enjeux : qu'est-ce qu'une fonction critique (Dora, ...) ?
- Types de fonctions critiques rencontrées : production, distribution, gestion, communication, continuité, ...
- Méthode d'identification par entretien dirigeant et documentaire
- Différenciation fonctions critiques / processus support / processus réglementaires
- (event.) Exercice de cartographie des fonctions critiques sur une entreprise fictive

Actifs numériques

- Définition et périmètre de l'actif numérique dans le cadre IRN
- Catégories d'actifs : infrastructure physique, données, applicatifs, réseau, cloud, terminaux
- Inventaire des actifs : méthode de recueil et de qualification
- Chainage Actif / Groupe d'Actifs / Système / Fonction critique
- Cas particuliers : actifs mutualisés, externalisés (SaaS, IaaS), hébergés à l'étranger

Niveaux d'importance

- Grille IRN : actifs vitaux, essentiels, standards
- Critères de classification : impact sur la continuité, exposition, irremplaçabilité
- Règles de la liaison actif / groupe d'actifs : la criticité se définit au niveau de la liaison
- Erreurs fréquentes de classification et comment les éviter

Matrice de dépendance numérique

- Structure et renseignement de la matrice
- Lecture croisée fonctions critiques ↔ actifs numériques

- Validation de la matrice avec le Bénéficiaire
- Exercice complet sur deux secteurs types

MODULE 3 : Référentiel IRN (piliers, critères) et méthodologie d'évaluation

Architecture du Référentiel

- Structure générale : 8 piliers, 30 critères – logique hiérarchique
- Principe de notation des critères en fonction du niveau de maturité
- Principe de portée des critères

Lecture des piliers

- Présentation détaillée de chaque pilier : objet, périmètre, enjeux
- Décryptage des critères pilier par pilier avec exemples d'interprétation
- Éléments probants attendus par critère (certifications ISO/IEC, PSSI, PCA/PRA, contrats cloud...)

Pièges d'interprétation

- Biais à éviter dans l'interprétation des critères
- Critères à lecture contextuelle : comment adapter sans dévier du référentiel
- Gestion des situations ambiguës : quand escalader vers l'Organisme Accrédité
- Différence entre déclaration du Bénéficiaire et preuve documentaire

Cas pratique : application du référentiel sur un exemple concret

- Exercices d'application : attribuer un niveau de criticité à des configurations types

MODULE 4 : Algorithme de scoring et rapport d'évaluation

Logique de l'algorithme

- Rappel de la distinction Open Assessment / Scoring : implications pour le consultant agréé
- Les 20 critères de résilience notés de 1 à 100 : principes de graduation
- Mécanisme de pondération par niveau de criticité de la liaison actif/groupe d'actifs
- Calcul du score d'un actif : la moyenne géométrique pondérée (présentation fonctionnelle)

- Agrégation des scores d'actifs en indice global : formule validée par le conseil méthodologique
- Seuil minimal d'obtention du Label IRN : valeur et logique

Mécanismes de veto

- Définition et liste des critères à effet veto
- Conséquences d'un veto sur le score global et sur l'obtention du Label
- Procédure à suivre en cas de veto : information au Bénéficiaire, recommandations correctives
- Différence entre veto bloquant et point de vigilance signalé

Lecture du rapport de scoring

- Structure du rapport produit par la plateforme aDRI
- Lecture par pilier : identification des forces et des axes d'amélioration
- Visualisation graphique des résultats : radar de maturité, histogramme par actif
- Interprétation des résultats en contexte sectoriel
- Exercices d'interprétation sur 5 rapports fictifs fournis

Restitution client

- Bonnes pratiques de présentation des résultats à un dirigeant non-technicien
- Plan type de restitution (contexte → méthodologie → résultats → recommandations → Label)
- Simulation de restitution client (15 minutes) sur un rapport fictif
- Gestion des réactions : résultat décevant, contestation de la note, demande de révision

MODULE 5 : Processus de Labellisation et d'Audit de Contrôle**Étapes de la Labellisation**

- Cadrage : prise de mandat, contrat Bénéficiaire, déclaration d'indépendance, choix des fonctions étudiées
- Collecte : application de la méthodologie du Module 4, constitution du dossier justificatif
- Scoring : saisie sur la plateforme aDRI, vérification de cohérence, traitement des vetos
- Rapport : rédaction selon le modèle aDRI

- Délivrance du Label : attestation, format du Label, communication au Bénéficiaire
- Transmission à l'Organisme Accrédité : délai de 15 jours, pièces à transmettre

Le rapport de Labellisation

- Structure obligatoire du rapport : sections, contenu minimum
- Exemple de rapport de synthèse : langage, niveau de détail, recommandations
- Preuves à mentionner dans rapport
- Conservation du dossier complet : obligation de 5 ans, conditions d'accès de l'aDRI

L'Audit de Contrôle

- Objet et calendrier de l'Audit de Contrôle
- Différence entre Audit de Contrôle et renouvellement de Labellisation
- Protocole de conduite de l'Audit : points de contrôle, pièces à revérifier
- Règle d'indépendance : le Consultant labellisateur ne peut pas être le Consultant auditeur
- Rédaction du rapport d'Audit de Contrôle
- Conséquences d'un Audit défavorable ou favorable (procédures de suspension du Label, ajustements)

Gestion des situations spéciales

- Transfert de dossier : procédure, responsabilités, traçabilité
- Changement de périmètre significatif : obligation de réévaluation
- Reporting mensuel à l'Organisme Accrédité : contenu et délais

MODULE 6 : Obligations déontologiques et prévention des conflits d'intérêts**Règles de déontologie aDRI**

- Principes fondamentaux : indépendance, objectivité, intégrité, confidentialité, compétence
- Obligations spécifiques du Consultant agréé vis-à-vis de l'aDRI, de l'Organisme Accrédité et du Bénéficiaire
- Hiérarchie des obligations en cas de conflit entre les parties

Conflits d'intérêts

- Règle d'interdiction de l'auto-labellisation (art. 5.3 CDC) : périmètre exact et cas limites
- Opérations intra-groupe : procédures d'indépendance documentée

Obligations de déclaration

- Événements déclencheurs : changement de situation capitalistique, nouveau contrat avec le Bénéficiaire, modification des équipes
- Procédure de déclaration à l'Organisme Accrédité : format, délais, pièces
- Obligations de confidentialité des données Bénéficiaire
- Durée de conservation et conditions d'accès de l'aDRI aux pistes d'audit
- Responsabilité en cas de violation de confidentialité

Procédures disciplinaires

- Procédure de suspension d'agrément : déclenchement, instruction, décision
- Procédure de retrait d'agrément : conditions, recours
- Responsabilité professionnelle et assurance RC Pro : obligations du Consultant

Organisation

Formateur

Les formateurs de Docaposte Institute sont des experts de leur domaine, disposant d'une expérience terrain qu'ils enrichissent continuellement. Leurs connaissances techniques et pédagogiques sont rigoureusement validées en amont par nos référents internes.

Riches de leur expérience sur le sujet, ils sauront accompagner vos collaborateurs dans leur montée en compétence.

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique contextualisées.
- Progression pédagogique structurée, de la compréhension à la mise en œuvre opérationnelle.
- Pédagogie immersive favorisant une mise en application immédiate des compétences.
- Formation interactive et participative s'appuyant sur des ateliers pratiques, études de cas et échanges collectifs (+ 60 % du temps de formation.)

- Séquences pédagogiques rythmées et évaluations formatives régulières pour renforcer l'ancrage des apprentissages.
- Supports de cours, ressources documentaires et références mis à disposition par le formateur

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

En amont de la formation *(évaluation en ligne dans l'extranet apprenant)*

- Recueil des besoins et des attentes des participants.
- Auto-positionnement permettant d'évaluer le niveau initial des apprenants.

Tout au long de la formation

- Évaluations continues réalisées par le formateur à travers des questions orales, exercices, QCM, études de cas et mises en situation pratiques.

À l'issue de la formation *(évaluations en ligne dans l'extranet apprenant)*

- Auto-positionnement afin de mesurer l'acquisition des compétences visées.
- Validation de l'acquisition des compétences par le formateur
- Questionnaire de satisfaction « à chaud » à l'issue de la formation
- Questionnaire de satisfaction "à froid", 45 jours après la formation afin d'évaluer l'ancrage des acquis et leur mise en application en situation professionnelle.

Accessibilité

Nos formations peuvent être adaptées à certaines conditions de handicap. Nous contacter pour toute information et demande spécifique.